

L'an deux mille dix-neuf et Dix-sept Décembre à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 10 Décembre 2019.

PRESENTS : DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,

EXCUSES : BORDESOULES Martine, GASSER Frédéric, LABARCHEDE David

Secrétaire de séance : Mme NARBEBURU Dominique

Après lecture, donnée par Monsieur Le Maire, le compte rendu de la réunion du 29 Octobre 2019 est adopté par les membres présents à cette séance.

-001- TRAVAUX 2019 :

EGLISE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a relancé plusieurs fois le maçon, ce dernier doit intervenir cette fin de semaine pour terminer les Travaux.

CHEMIN DES MESPLEREAUX :

Monsieur Le Maire expose que l'entreprise MALANDIT a réalisé la réfection du chemin, comme prévu sur le devis. Il a été posé du gros calcaire dessous et du plus petit sur le dessus avant compactage. Des dos-d'âne ont été aménagés afin de canaliser l'eau et limiter la vitesse. La réalisation est très satisfaisante.

-002- MODIFICATION BUDGET N° 3/2019 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin de prendre en compte au niveau des recettes les dernières notifications de dotations reçues du Département et de pourvoir certains comptes de dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget Communal 2019 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

RECETTES:

Cpte 7381 : Taxe additionnelle Droits de Mutation :	+ 23 373.00
Cpte 74832 : Fds Départemental de Taxe Professionnelle :	+ 9 284.00
Total :	+ 32 657.00

DEPENSES :

Cpte 615221 : Bâtiments Publics :	+ 32 640.00
Cpte 658 : Charges diverses gestion courante :	+ 17.00
Total :	+ 32 657.00

003- RENOUELEMENT CONTRAT CNP :

Monsieur Le Maire informe au Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurances à CNP assurances, pour la couverture des risques incapacité du personnel pour 2020. Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat englobe les frais de gestion. Le Conseil Municipal examine cette proposition. Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal DECIDE:

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2020
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire. Il souligne que les échanges verbaux entre MM BOSSET et DUBERNET ont été assez fournis.

RESTAURANT DE LA PRADE :

Le Conseil Communautaire a décidé de fermer le restaurant du Lac, il a été souligné un défaut dans le paiement des loyers.

SALLE DE DECOUPE :

Un emprunt va être réalisé pour acheter du matériel pour la salle de découpe. Monsieur le Maire précise que le fonctionnement de 'Abattoir trouve un équilibre financier.

TRANSPORTS A LA DEMANDE :

Dominique NARBEBURU donne le compte rendu de la dernière commission, elle indique qu'une demande d'un habitant de la commune a été l'objet d'un accord

Elle précise que de plus en plus de dossiers sont déposés par des personnes en situation de précarité. Ils font souvent l'objet d'un accord temporaire, cela afin d'aider au maximum les personnes pour les déplacements dans le cadre de leurs démarches. Elle rappelle que la Mission Locale prête des deux roues pour les personnes qui en ont besoin.

VOIRIE :

La communauté demande un inventaire des travaux à réaliser, Les fossés de la route de « David » seront mentionnés.

005 - LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

SIVOS DE GRIGNOLS :

Valérie DUCASSE donne le compte rendu de la dernière réunion.

L'effectif est de 140 élèves.

La suppression des indemnités des Présidents et des Vice-Présidents des Syndicats Intercommunaux prévue au 1^{er} Janvier a été exposée et vivement critiquée.

Le sujet des transports scolaires a été traité, il en ressort que le service fonctionne bien.

Le montant total des impayés à la cantine a fortement diminué.

Il a été question de l'organisation de l'Arbre de Noël.

REGIES ELECTRICITE SUD DE LA REOLE :

Jean-Bernard LABONNE donne le compte rendu de la dernière réunion.

Monsieur ALLIS , Directeur parti en retraite, est remplacé par M. BORRAT.

Pour les travaux du Poste Source, une subvention sous forme de Fonds vient d'être attribuée. Le coût du transformateur est de 1.5 Million d'Euros pour un budget global de 6 .5 millions d'Euros.

Le Conseil Municipal souligne que lors des dernières coupures d'électricité sur la commune, le rétablissement a été assez rapide, il remercie les équipes des régies.

006- VŒUX :

Le Conseil Municipal retient la date du 04 Janvier 2020 et décide de reprendre la formule d'un apéritif comme en 2019. Un devis sera demandé à M. PERRAINE, traiteur sur la commune, car sa livraison de l'an dernier a donné satisfaction.

Il est proposé de profiter de cette manifestation pour remercier M. Bernard FUSEILLER, pour la gestion de l'ouverture de l'Eglise. Du vin lui sera offert.

003- QUESTIONS DIVERSES :

PROBLEMES DE VOIRIE :

Valérie DUCASSE signale que l'état du pont d'accès qui dessert l'habitation de M. et Mme LAUJAC est préoccupant, et que les nombreux intervenants à domicile sont parfois en difficulté pour accéder pour les soins. Monsieur Le Maire précise qu'il ira sur place, Jeany PIZZINATO propose de l'aide et du matériel qui peut être mis à disposition si le pont est à refaire.

Magali LABARCHEDE signale la présence récente d'une souche lieu-dit « Polidor » qui représenterait un danger. Monsieur Le Maire indique qu'il se rendra sur le site avec les agents du service technique de la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 00.